

RAPPORT ACTIVITÉ 2011-2012 DU SNMPMI

PRINCIPAUX DOSSIERS :

- * Initiative commune pour assurer l'avenir de la PMI
- * Dossier statutaire et enquête du SNMPMI auprès des départements
- * Dossier Formation et DPC
- * Dossier Réorganisation des services
- * Colloque du SNMPMI
- * Participation à diverses instances, groupes de travail et implication dans diverses initiatives :
 - CNFPT
 - Société française de Santé publique
 - Conférence nationale de santé
 - Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans
 - Pas de bébés à la consigne
- * Fonctionnement du syndicat

1. INITIATIVE COMMUNE POUR ASSURER L'AVENIR DE LA PMI

Le SNMPMI a été à l'initiative du regroupement de 14 associations professionnelles, d'organismes familiaux et citoyens et de syndicats autour d'un texte commun « *Assurer l'avenir de la PMI* », à consulter sur :

http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/document_inter_organisations_avenirPMI_4nov2011_pour_les_sites.pdf

Cette initiative commune est une avancée importante pour intervenir avec force auprès des pouvoirs publics afin de préserver et de développer le dispositif de PMI, en leur soumettant les propositions qui figurent dans la plate-forme. Nous nous sommes adressés, avec l'ensemble des signataires, aux ministres et aux diverses instances officielles concernés, aux candidats à l'élection présidentielle, pour leur présenter cette démarche commune. Nous avons d'ores et déjà rencontré le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants, les représentants des Verts et du Front de gauche, un rendez-vous est prévu avec la DGS au ministère de la Santé.

D'autre part, le SNMPMI a été auditionné par l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (commission Berland) sur la place de la PMI dans la politique de santé de l'enfant.

2. DOSSIER STATUTAIRE

Nous avons donné cette année un nouvel élan à notre mobilisation pour la revalorisation du statut de médecin territorial.

D'une part, le SNMPMI a réalisé une enquête sur la situation statutaire des médecins de PMI. Cette étude qui a touché 37 départements représentant la moitié des naissances et la moitié des effectifs de médecins de PMI, a montré fin 2010 que 10% de postes sont vacants, situation qui paraît s'aggraver depuis. Cette étude a été diffusée aux ministères concernés et à l'ADF. A lire sur :

http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/SNMPMI_resultats_enquete_statuts_nov_2011_v2.pdf

Parallèlement, le syndicat a été reçu au ministère des Collectivités territoriales par le cabinet puis par la DGCL (lettre à lire sur

http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/courrier_snmpmi_ministre_coll_locales_sept_2011.pdf :

Il en ressort que notre demande de réalignement sur le statut des médecins inspecteurs de santé publique est pour la première fois examinée attentivement par le gouvernement. Nous restons prudents quant à l'issue du processus qui, même dans l'hypothèse la plus favorable, n'aboutirait pas avant la fin d'année. L'avancée parallèle du dossier de nos collègues de l'Education nationale peut être perçue comme un signe plutôt encourageant. Nous maintenons en tout cas des contacts très suivis avec le ministère sur ce dossier essentiel pour améliorer la situation de chacun mais aussi pour assurer la pérennité de la médecine de PMI.

Sur les dossiers d'avenir et de financement de la PMI, comme des revalorisations statutaires, le SNMPMI a également sollicité des entrevues avec l'ADF et la CNAMTS, chacune pour ce qui la concerne, sans réponse à ce jour.

3. DOSSIER FORMATION ET DPC

Le développement professionnel continu (DPC)

L'article 59 de la loi HPST du 21 juillet 2009 a remplacé le dispositif de formation continue des médecins par celui du Développement Professionnel Continu (DPC), destiné aux professions médicales et paramédicales. Les instances qui existaient jusqu'alors ont été dissoutes, notamment le CNFMC des médecins salariés non hospitaliers.

Les décrets d'application, parus en janvier 2012, précisent l'organisation générale du dispositif et les fonctions de l'Organisme de Gestion du DPC (OGDPC), de la Commission scientifique indépendante (CSI) et du Conseil de surveillance (voir tableau en annexe).

Le Ministre de la Santé devrait nommer prochainement les titulaires et suppléants de la CSI, parmi les représentants des Conseils Nationaux Professionnels (CNP) proposés par la Fédération des Spécialités Médicales (FSM). La FSM regroupe l'ensemble des Conseils Nationaux Professionnels, avec certaines particularités pour celui de médecine générale.

Ces Conseils Nationaux Professionnels sont des structures « fédératives » destinées à rassembler les représentants des différents exercices des spécialités médicales et chirurgicales : exercice libéral et exercice salarié, hospitalier ou non hospitalier, représentés par les sociétés savantes et associations autant que par les instances syndicales.

Les CNP se rapportent à une « spécialité » et non plus à un « mode d'exercice » : l'exercice salarié d'une médecine de prévention n'est donc plus reconnu comme il l'était dans le dispositif précédent (il y avait alors un CNFMC des médecins salariés non hospitaliers). Les médecins salariés non hospitaliers sont de ce fait très peu représentés dans les instances créées dans le cadre de ce nouveau dispositif (CNP, CSI...).

Le SNMPMI est représenté dans les Conseils Nationaux Professionnels de Pédiatrie et de Santé publique.

Toutefois, aucun médecin ne devrait représenter la médecine préventive, sociale ou salariée dans la CSI (hormis Le Docteur Alain Beaupin (UCMSF), représentant le CNP de médecine générale, pressenti comme suppléant).

Le financement du DPC des médecins est prévu selon des modalités différentes pour les médecins libéraux et les médecins des centres de santé, pour les médecins hospitaliers et pour les médecins salariés non hospitaliers.

Le financement de la formation des médecins salariés non hospitaliers relève en effet exclusivement de leur employeur, au titre de la formation professionnelle. Ces crédits consacrés par les employeurs à la formation obligatoire des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) devront être pris sur les budgets existants de formation de l'ensemble des autres salariés de la collectivité territoriale, ou, pour nos autres collègues médecins salariés non hospitaliers, de l'Etat, ou de l'entreprise.

Les financements de l'Etat, issus de la taxation des industries (notamment pharmaceutiques), devraient être réservés aux médecins prescripteurs du secteur libéral et de l'hôpital. Ainsi,

l'absence de mesures spécifiques pour le financement de la formation obligatoire des professionnels de santé territoriaux risque de pénaliser l'ensemble des autres agents de la collectivité.

La participation du SNMPMI aux Conseils Nationaux Professionnels

Le SNMPMI est représenté dans les Conseils Nationaux Professionnels de Pédiatrie et de Santé publique, et regrette de n'avoir aucun représentant dans le CNP de gynéco-obstétrique, par exemple.

Cette participation du syndicat aux CNP est importante car elle nous permet de défendre dans ces instances, les besoins de formation des médecins de PMI dans leur champ d'exercice, et ce, quelle que soit leur spécialité. Il nous semble important que les médecins (généralistes, pédiatres, gynécologues, santé publique...) puissent trouver auprès des organismes qui leur proposeront des formations dans le cadre du DPC, des programmes de formation qui correspondent à leurs besoins de médecins de PMI.

En 2011, les travaux de ces CNP ont été limités, en raison de l'attente des décrets relatifs au DPC (publications aux JO du 1^{er} et du 9 janvier 2012).

Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNP-P)

Le SNMPMI, seul représentant dans le CNP de Pédiatrie de la médecine salariée non hospitalière, a été élu au conseil d'administration de ce CNP en septembre 2011.

Les travaux du CNP de pédiatrie ont essentiellement porté en 2011 (avant la parution des décrets fixant les instances du DPC), sur les besoins et thèmes prioritaires de formation en pédiatrie.

Par ailleurs, le CNP de pédiatrie envisage de désigner des représentants régionaux du CNP de pédiatrie pour toutes les discussions relatives à la pédiatrie et la santé de l'enfant avec les Agences Régionales de Santé. Des représentants du SNMPMI (pédiatres ou non pédiatres) devraient être désignés dans chaque région.

La participation du SNMPMI au Conseil National Professionnel de Santé Publique (CNP-SP)

Le SNMPMI participe également aux travaux du CNP de Santé Publique.

Le CNP de Santé Publique a essentiellement travaillé au cours de l'année 2011 à identifier et décrire les différents métiers des médecins relevant du champ de la Santé publique, notamment des médecins des collectivités territoriales.

4. DOSSIER RÉORGANISATION DES SERVICES

Le groupe de travail finalise un document d'analyse et de positionnement du syndicat qui sera soumis à l'Assemblée générale, puis publié sous forme de brochure, une fois amendé et adopté par l'AG. Ce projet figurera sur le site à la rubrique « Vie du SNMPMI » en pièce jointe à l'article consacré à l'AG 2012 dès qu'il sera disponible, puis adressé à chacun avec le compte-rendu de l'AG.

5. COLLOQUE 2011 DU SNMPMI

Le dernier colloque « ***Dans le nouveau paysage de la santé et des collectivités, quel fil rouge pour la PMI ?*** » a rempli sa fonction d'explicitation et de réflexion sur les enjeux actuels et futurs pour maintenir un dispositif de PMI digne de ce nom. Environ 250 personnes y ont participé et les documents remplis par les participants à l'issue confirment que la qualité des interventions a été dans l'ensemble très appréciée.

Nous préparons l'édition d'un livre dans la collection « *1001BB* » chez ERES, qui reprendra sous forme de contributions écrites l'ensemble des interventions du colloque. Nous passons ainsi de l'édition des actes par le syndicat, artisanale et de diffusion restreinte, à la publication des textes sous la forme d'un ouvrage qui sera diffusé au moins dans les librairies disposant d'un rayon spécialisé. Nous espérons que cela contribuera à une plus grande « notoriété » des réflexions annuelles partagées lors des colloques du syndicat, seul lieu de rencontre des professionnels de PMI depuis de nombreuses années.

Les débats du colloque ont mis notamment l'accent sur la demande croissante des exécutifs départementaux de disposer, dans un courant général de promotion de l'« évaluation », de dispositifs « d'évaluation des pratiques de prévention en PMI ». Nous avons décidé de mener une réflexion sur ces dimensions dites « d'évaluation » en prévention, en organisant un séminaire de travail sur ce sujet qui aura lieu le 30 mars, veille de notre assemblée générale.

Un autre prolongement du colloque est à envisager : la perspective d'un travail commun plus permanent avec nos partenaires de la santé de l'enfant et de l'adolescent pour promouvoir une véritable politique nationale dans ce domaine.

6. PARTICIPATION À DIVERSES INSTANCES, GROUPES DE TRAVAIL ET IMPLICATION DANS DIVERSES INITIATIVES :

- Les liens avec le CNFPT

Nous avons poursuivi en 2011 notre collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

D'une part, nous nous sommes une nouvelle fois engagés dans le comité de pilotage du prochain colloque santé du CNFPT : « *Santé et proximité : nouvelles contraintes, nouvelles opportunités ?* » qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2012 à Nancy.

En décembre 2011, nous avons participé à une rencontre organisée par Viviane Bayad, responsable du pôle santé du CNFPT, pour faire part de nos réflexions sur les perspectives de l'offre de formation du CNFPT concernant les professionnels de santé, tout particulièrement les professionnels de PMI.

- Société française Santé publique

Le SNMPMI poursuit sa participation au conseil d'administration de la Société Française de Santé Publique (mandat du syndicat en cours jusqu'en 2013). Il était notamment représenté au colloque de la SFSP qui s'est tenu à Lille en novembre 2011.

- Conférence nationale de la santé

L'année 2011 a été une année entre deux mandats. Le premier semestre n'a connu aucune réunion plénière jusqu'à l'installation de la nouvelle CNS en juin 2011. Le précédent président Mr Christian Saout a été remplacé à la tête de la CNS par Mme Bernadette Devictor, présidente du collectif interassociatif sur la santé en Rhône Alpes et présidente de la conférence régionale de santé de cette région.

Cette première réunion a permis de présenter le nouveau directeur général de la santé Mr Yves Grall et le programme de travail prévu pour 2011 ainsi que la présentation des éléments de réflexion pour une politique nationale de la santé 2011-2015.

La deuxième réunion de décembre a consisté à adopter un règlement intérieur et un avis de la CNS sur ces éléments de réflexion politiques.

Pour 2012 les groupes de travail suivants sont prévus ou déjà installés pour produire un avis sur :

- le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement précoce du handicap chez l'enfant auquel j'ai apporté ma contribution et l'apport des services de PMI dans cet objectif. (Autosaisine de la CNS).
- le projet de plan santé mentale
- sur le programme national de protection vaccinale

- le cahier des charges du rapport sur les droits des usagers
- la démocratie sanitaire en région
- le rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé

S'agissant d'une instance consultative la portée des contributions reste à établir.

- « Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans »

Le collectif *Pasde0deconduite* poursuit ses activités et sa réflexion pour promouvoir une approche « prévenante » de la prévention en petite enfance. Le syndicat reste investi dans ce travail aux côtés des autres organismes signataires. Le collectif a publié cette année 2011-2012 un premier livre « *Les enfants au carré ? Une prévention qui ne tourne pas rond !* », puis un manifeste et un deuxième livre « *La prévention prévenante en action* ». Un Forum organisé en janvier 2012 sur ce thème a connu un grand succès, et le collectif vient d'adresser une lettre ouverte aux candidats à la présidentielle. Les travaux du collectif sont consultables sur : www.pasde0deconduite.org

- « Pas de bébés à la consigne »

« *Pas de bébés à la consigne* » a poursuivi sa mobilisation sur la base du « Plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance » publié en mars 2011 : édition d'une pétition sur ces bases, rencontres avec les ministères, avec plusieurs Conseils généraux, le Conseil régional d'Ile de France et l'AMF (Association des Maires de France). Un questionnaire a été adressé aux candidat-es à la présidentielle et un débat est organisé avec eux à Paris le 20 mars. Le SNMPMI reste également actif au sein de ce collectif pour promouvoir un accueil de qualité pour la petite enfance.

Travaux de « Pas de bébés à la consigne » consultables sur :

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

- Autres initiatives :

Intervention à la **Convention Santé d'Europe Ecologie - Les Verts** le 14 janvier 2012 à Rennes présidée par Jean-Luc Véret. Journée d'étude sur la santé et le système de soins dans le cadre de la préparation des échéances électorales, abordant la crise sanitaire, les inégalités d'accès aux soins et à la prévention, la santé environnementale, le système de soins, les enjeux de la gouvernance en santé. Intervention du SNMPMI à une table ronde sur le thème: « *Changer de modes de vie, éducation et promotion de la santé* », en explicitant le rôle de prévention primaire de la PMI dans la prévention périnatale.

7. FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

- Site internet et newsletter

Le site du SNMPMI reste la principale voix de communication et de médiatisation vers l'extérieur des analyses et prises de position du syndicat. L'audience du site se situe cette année encore autour de 2000 connexions par mois.

Une newsletter a été instituée pour informer régulièrement les adhérent-es des principaux dossiers en cours et des activités du syndicat. Deux premiers numéros de cette newsletter ont été diffusés cette année.

- Fonctionnement local du syndicat

Le fonctionnement local du syndicat est un enjeu d'importance : existence et vie de sections locales, renforcement des liens entre le local et le national (participation possible de représentants du national lors du lancement de sections locales ou d'initiatives locales importantes, publication de documents et comptes-rendus du travail des sections locales sur le site – une rubrique existe à cet effet –, etc.). L'effort pour relayer ce qui se passe localement à l'ensemble du syndicat devrait être intensifié : cela pourrait passer par l'identification d'un-e ou deux collègue-s au sein du comité de

coordination, plus particulièrement chargé-es d'être en lien et de recueillir des infos des sections départementales pour les faire connaître par le site et/ou la newsletter.

- Bureau, comité de coordination, groupes thématiques

Le comité de coordination fonctionne chaque mois avec la participation régulière d'une vingtaine de collègues aux réunions. Des groupes thématiques constitués ont continué de bien fonctionner et de produire des documents, de préparer des entrevues... (Statuts, formation, réorganisations des services).

L'effort porte ses premiers fruits pour associer de nouveaux collègues aux instances du syndicat et au travail sur les dossiers afin d'acquérir plus d'expérience collective, d'assurer la pérennité et de développer les capacités d'intervention du syndicat.

- Secrétariat

Le secrétariat reste assuré principalement par Colette Bauby, Nancy Grime, Marion Duval et Claire Meunier (secrétariat courant, convocations et comptes-rendus, secrétariat du colloque) en lien avec les secrétaires de la maison syndicale, Diana et Claudine. Un renforcement du secrétariat est aussi indispensable pour assurer un relais dans un avenir de court et moyen terme.

- Trésorerie

La trésorerie est assurée par Marienne Rosenwald avec le soutien d'Elisabeth Jude-Lafitte. Une nouvelle procédure d'appel à cotisation a été mise en place depuis 2010 pour assurer leur collecte dès le premier trimestre de l'année. Pour cela l'AG, qui se tient toujours en fin de premier ou début de deuxième trimestre, votera les tranches de cotisations pour les deux années à suivre (cf. rapport financier).

Les secrétaires et trésoriers du SNMPMI participent aux réunions concernant la gestion de la « Maison syndicale » dont la location est faite par l'Union des syndicats de médecins de Centres de santé.

- Renforcer notre travail collectif et préparer la relève

Nous lançons à nouveau un appel pour que les collègues s'impliquent encore plus nombreux-ses dans le comité de coordination et participent au travail sur les dossiers d'actualité, aux côtés des collègues référents déjà investis : cela concerne tous les dossiers déjà cités, et tout particulièrement celui de la planification familiale et de la protection maternelle ; notre carence est particulièrement importante dans cette dimension, pourtant essentielle, de la PMI, il faudrait donc que des collègues travaillant en PM et PF se joignent aux travaux du comité de coordination.

ANNEXE : Dispositif DPC

Paris, le 21 mars 2012